

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1413

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 34 par les mots :

« à compter de la promulgation de la loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.